

DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ROUTIERE...

DEUX OBJECTIFS, UNE SEULE DEMARCHE

Peut-on envisager la mise en œuvre d'un plan de prévention du risque routier et d'un plan de déplacements d'entreprise au sein d'une seule et même démarche ? L'association PSRE a posé la question à divers responsables des secteurs concernés. Leurs réponses prouvent que l'idée est pertinente. Une piste de réflexion et d'expérimentation s'ouvre...

Le débat était organisé dans le cadre des Entretiens de l'Assurance et plus particulièrement de la Journée de la prévention du risque routier, le 11 décembre dernier, au Palais des Congrès, à Paris. Pour entamer une brèche dans ce domaine encore relativement confidentiel, Sandro Mantovani, président de l'association organisatrice PSRE (Promotion et Suivi de la Sécurité Routière en Entreprise), a donc pris l'initiative de mettre face à face des personnes qui ne se rencontrent pas habituellement : les acteurs du développement durable et les acteurs de la prévention routière en entreprise. C'est ainsi que se sont retrouvés autour d'une même table Laurent Lanquar, responsable des déplacements urbains des personnes à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Yves Castéra, responsable du département prévention d'une compagnie d'assurances, Covea Fleet, Florence Leconte, en charge des transports et aménagements dans la communauté d'agglomération de Saint-Malo, Bertrand Mauvy, trésorier de la Fédération des associations de parcs d'activités du Loiret, Aurélie Weiman, ingénieur CHSCT de Plastic Omnium-Sigmattech, entreprise de la Plaine de l'Ain et Patrick Oberto, consultant en charge du projet PDE/PPRR pour l'association PSRE.

Gérald Ploquin, délégué PSRE, a ouvert la discussion en mettant cartes sur table : pour sa part, il est convaincu que les deux démarches sont « cousines » et complémentaires. Jusqu'à présent, cette notion de complémentarité n'a guère été mise en évidence. « *Dans les plans de déplacements d'entreprise, le monde de l'assurance et les plans de prévention du risque routier sont généralement absents* », regrette Laurent Lanquar. Mais l'Ademe, impliquée dans la promotion des plans de déplacements d'entreprise (PDE), est prête à aller plus loin avec les entreprises pour les inciter à élargir leur démarche. Un premier pas dans ce sens vient d'ailleurs d'être accompli :

depuis le 1er janvier 2007, l'Agence s'est engagée à aider les Chambres de commerce et d'industrie à coordonner la problématique des plans de déplacements d'entreprise avec celle du risque routier par l'intermédiaire d'animateurs territoriaux. Cela dit, sur un plan pragmatique, l'entreprise peut se demander quel est le point de jonction entre le développement durable et la sécurité routière. En quoi ces deux problématiques peuvent-elles coïncider et être intégrées dans une démarche globale ? Pour Patrick Oberto, la réponse est l'évidence même : « *La question des déplacements est au cœur de la démarche. Les déplacements vus sous des angles différents et abordés en essayant de regarder un peu plus loin que demain et de penser un peu plus large que les trajets (agglomération, famille, etc.). La prise en compte du développement durable, c'est d'aller vers des déplacements plus propres, plus économiques et plus sûrs. La sécurité routière est un des éléments fondamentaux de cette démarche.* »

CRÉER DES COMMERCES ET DES SERVICES POUR ÉVITER DES DÉPLACEMENTS INUTILES

En fait, il suffit de décortiquer les plans de déplacements d'entreprise et les plans de prévention du risque routier pour leur découvrir des objectifs communs. Dans les deux cas, diminuer les déplacements en voiture constitue une priorité. Du point de vue de la sécurité routière, c'est en effet un excellent moyen de réduire l'exposition au risque pour les usagers. Du point de vue de l'environnement, c'est l'une des voies les plus simples pour économiser l'énergie et pour réduire la pollution. On est donc bien là au cœur du débat.

Ainsi, Bertrand Mauvy cite le cas d'une des trois grandes zones d'activité de son département, Pôle 45, qui regroupe 6 500 emplois : « *Et pas une seule boulangerie, pas un restaurant, pas de distributeurs automatiques ! Pour le déjeuner, les personnes qui travaillent là n'ont pas d'autre solu-*

tion que de sortir du site. » La réflexion engagée entre les différents acteurs de Pôle 45 a donc porté sur la nécessité de mettre en place quelques commerces pour ne plus contraindre les salariés à des déplacements inutiles. Mais pas seulement : « Il faut aussi imaginer des services qui évitent aux employés de multiplier les déplacements avant de se rendre au travail et après, lorsqu'ils doivent rentrer chez eux, explique Bertrand Mauvy. C'est ainsi que la création d'une crèche nous a paru un élément essentiel. »

TRANSPORTS EN COMMUN, COVOITURAGE, PISTES CYCLABLES : IL NE FAUT RIEN NÉGLIGER

Le développement des transports collectifs (TC) fait également partie des deux démarches puisqu'ils offrent tout à la fois une plus grande sécurité pour les salariés et contribuent à la maîtrise du trafic automobile. Mais encore faut-il que cette offre existe : « A Saint Malo, il n'y avait pas de TC. La Communauté d'agglomération a commencé par dresser un diagnostic pour connaître les besoins des entreprises, explique Florence Lecomte. Nous avons fait une « enquête ménage » qui nous a permis d'avoir une photographie des flux les plus importants. C'est une première base de données, mais il faudra aller plus loin si l'on veut améliorer l'offre des TC, d'autant plus que nos parcs d'activités sont disséminés. Aujourd'hui, les outils sont en place. C'est aux entreprises de s'en emparer et, éventuellement, de nous aider à les faire évoluer. »

Même propos dans la bouche de Bertrand Mauvy : « La CCI, la Communauté d'agglomération d'Orléans, le Conseil général et l'Ademe ont travaillé en partenariat pour établir un diagnostic ; les collectivités territoriales ont demandé aux chefs d'entreprise d'établir les flux de leurs salariés. 2 500 d'entre eux ont ainsi reçu un questionnaire. Double avantage : celui-ci nous a permis de recueillir des informations fraîches et de sensibiliser les salariés à la problématique des déplacements. »

Cela dit, il existe d'autres solutions que les transports en commun. Le covoiturage en est une dont on parle de plus en plus. Elle a eu beaucoup de mal à s'imposer dans les habitudes françaises mais petit à petit, elle s'installe, le plus souvent à partir d'entreprises regroupées sur des parcs d'activités. C'est le cas notamment du parc de la Plaine de l'Ain, situé à une cinquantaine de kilomètres de Lyon. « Beaucoup de salariés vivent

dans l'agglomération lyonnaise et la plupart viennent en voiture, souligne Aurélie Weiman. Nous encourageons autant que possible le covoiturage, entre autres en proposant des navettes inter-entreprises sur le parc. C'est là l'un de nos points forts de la norme ISO 14001. »

Le développement des déplacements à vélo peut également représenter une voie intéressante lorsque la zone d'activité est proche des secteurs résidentiels. C'est le cas pour l'un des parcs du Loiret : « Une enquête nous a permis de vérifier que 35 % des salariés habitaient à moins de six kilomètres de leur travail, précise Bertrand Mauvy. C'est là une distance parfaitement accessible à vélo, d'autant plus que le secteur est plat. Mais, si nous voulons être convainçants, il faut assurer la sécurité de ces déplacements. Et comme il y a beaucoup de poids lourds, séparer les trafics. Il va donc falloir construire des aménagements cyclables correspondant aux besoins. »

Ces projets se mènent en partenariat entre les entreprises mais aussi avec les collectivités territoriales, parfois le conseil général, la DDE, la CCI, l'Ademe. Quant à l'intérêt des entreprises à s'investir dans de telles démarches ? Investir sur le développement durable, la sécurité routière, c'est important en termes d'image...

RÉDUIRE LES DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL

La prise en charge du risque routier est aujourd'hui bien cadrée, les acteurs bien identifiés. Pour les PDE, c'est un peu moins clair.

« L'idéal, ce serait que chaque entreprise ait un interlocuteur muni de toutes les casquettes concernant les déplacements : la sécurité, le développement durable », suggère Patrick Oberto. Il reconnaît néanmoins que la complexité de la problématique « déplacements » ne facilite pas les choses. Certes, en matière de sécurité routière, on peut agir en organisant mieux le travail, en faisant une communication soutenue auprès des salariés. Ce type d'actions est à la portée de toute entreprise, même de la plus modeste. Mais s'attaquer au fond même du problème des déplacements, en l'occurrence faire en sorte que les distances domicile-travail se réduisent, c'est là une toute autre affaire ! On entre dans le domaine de l'urbanisation où les enjeux sociaux, politiques et économiques dépassent largement le cadre de l'entreprise... Reste que le débat mérite d'être ouvert au sein des entreprises puisqu'il concerne aussi bien les plans de déplacements que les plans de prévention du risque routier.

Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements d'Entreprise ou PDE ?

La problématique des déplacements et des transports ne fait généralement pas partie de la vocation productive, industrielle ou de services de l'entreprise. Cela n'entre pas dans sa vocation. Pourtant, quand on regarde objectivement ses dépenses liées aux transports, on ne peut que constater qu'elles ont un impact considérable.

De même, si l'on fait le « bilan carbone » d'une entreprise – bilan qui permet d'évaluer les éléments d'émissions de CO2 et donc d'évaluer sa participation à l'effet de serre – on s'aperçoit que ce qui relève des transports et déplacements y contribuent pour 30 %, 50 %, voire 90 % dans certains cas, en particulier pour les entreprises de services ! D'où l'idée du plan de déplacements entreprise dont le principe consiste à rechercher toutes les pistes pour optimiser les déplacements qui sont liés directement ou indirectement à son activité (ceux des salariés et collaborateurs, ceux des marchandises) avec des visées économiques, sécuritaires et environnementales. Il s'agit bien sûr d'une démarche globale et intégrée. Le projet permet à l'entreprise de se doter d'une image à laquelle les salariés peuvent s'identifier. De plus, pour certaines sociétés qui jouent vraiment le jeu, le PDE est un élément fort de cohésion sociale.

Un guide pour les PME

L'association PSRE, avec le concours de la Fédération française des sociétés d'assurances, vient de publier un guide destiné aux très petites, petites et moyennes entreprises. Son titre : « Réussir la prévention du risque routier de votre PME ». Son objectif : aider l'entreprise soucieuse de protéger son capital le plus précieux, c'est-à-dire ses salariés, à prendre en compte le risque routier généré par leur activité professionnelle. Ce document présente de façon très concrète les trois étapes de la démarche de l'entreprise. La première porte sur la connaissance du risque routier mission (pour cela, il faut rassembler les données essentielles, évaluer le risque routier, déterminer les causes, établir des priorités, etc.). La deuxième vise à élaborer le plan de prévention (nécessité de définir la politique sécurité routière, planifier les actions et les ressources). La troisième étape consiste à faire vivre le plan de prévention (notamment sensibiliser les conducteurs, communiquer tout au long de l'année, organiser un suivi des accidents, évaluer les résultats, tirer des enseignements pour l'exercice suivant).

Ce que le guide résume en dix conseils au chef d'entreprise. Dix clés pour réussir :

- impliquez-vous personnellement,
- concernez votre encadrement,
- impliquez les représentants des conducteurs,
- évaluez votre risque routier,
- définissez une politique simple et claire,
- planifiez vos actions,
- respectez votre planification,
- suivez et contrôlez votre plan d'action,
- évaluez vos résultats,
- faites évoluer votre politique en fonction de ces résultats.